



Le Président de l'Université de Poitiers

- Vu le règlement relatif aux commissions d'expertise scientifique
- Vu les résultats des élections des membres des commissions d'expertise du 21 novembre 2017 et la proposition de nomination transmise au Président de l'Université
- Vu le procès-verbal d'élection du bureau de la CES du 19 décembre 2017

ARRETE

Article 1 : La commission d'expertise scientifique

section CNU 23 : « Géographie physique, humaine, économique et régionale »

section CNU 24 : « Aménagement de l'espace, urbanisme »

est composée des membres suivants :

Professeurs des universités et assimilés			Maîtres de conférences et assimilés		
AUDEBERT	Cédric		BARRAUD	Régis	
BOUBA OLGA	Olivier		BERGEON	Céline	
JEAN	Yves		CLOCHARD	Olivier	3 ^{ème} Vice-Président
KAMDEM	Pierre	2 ^{ème} Vice-Président	HOCHEDÉZ	Camille	1 ^{ère} Vice-Présidente
LAGRANGE	Philippe		KOTLOK	Nathalie	
MIRANDA	Adelina		MIRET	Naïk	
MOREAU	Gilles		PEYRUSAUBES	Daniel	
ROYOUX	Dominique		PORTAL	Claire	
SAUZEAU	Thierry		TAABNI	Mohamed	
YENGUE	Jean Louis	Président	VENIER	Philippe	

Article 2 : Le Directeur Général des Services de l'Université et le Directeur de l'UFR Sciences Humaines et Arts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 20 décembre 2017
Le Président de l'Université de Poitiers

Yves JEAN